LES SIX BOURGEOIS DE CALAIS ACCOMPLIRENT-ILS EN 1347 UN RITUEL D'ORIGINE BIBLIQUE?

Note de lecture

Dans trois articles récents¹, Jean-Marie Moeglin a démontré que l'épisode des six bourgeois de Calais s'inscrivait dans une série d'éxécutions symboliques dont le rituel très codifié était apparenté à celui de l'harmiscara ou hachée: lorsque l'offenseur devait réparer par sa mort l'honneur blessé de l'offensé, il pouvait éviter la peine capitale en acceptant de se soumettre à une exécution symbolique. Dans le cas des six bourgeois de Calais, il s'agissait pour eux de venir en chemise et une corde au cou implorer le pardon du roi Edouard III offensé par le refus de la ville de Calais de se soumettre à lui. Dans le cas du rituel de l'harmiscara proprement dit, d'autres objets remplaçaient la corde en fonction du statut social de l'offenseur: les guerriers notamment devaient tenir une épée par la lame, la pointe dirigée vers eux, ou bien une selle ou encore un chien. Le port de la chemise et l'attitude infamante des offenseurs étaient destinés à montrer à tous qu'ils s'humiliaient devant l'offensé et la corde ou l'épée indiquaient que les offenseurs reconnaissaient se soumettre et avoir mérité la mort.

Selon Jean-Marie Moeglin, ces rituels d'exécution symbolique auraient une origine germanique ², comme semble l'indiquer le nom d'*harmiscara*. Il me semble toutefois que plus spécialement le rituel de la corde au cou pourrait aussi avoir une origine biblique. On lit en effet en III Rois 20, 31-34, à propos du roi syrien Bénadad qui vient d'être défait par le roi d'Israël Achab:

^{1.} Jean-Marie Moeglin, «Edouard III et les six bourgeois de Calais», Revue historique 292, 1994, p. 229-267; «Harmiscara - Harmschar - Hachée. Le dossier des rituels d'humiliation et de soumission au Moyen Âge», Archivum Latinitatis Medii Aevi. Bulletin Du Cange 54, 1996, p. 11-65; «Pénitence publique et amende honorable au Moyen Âge», Revue historique 298, 1997, p. 225-269. Enfin, on ajoutera à ces trois articles le compte rendu de Jean-Marie Moeglin, «Rituels et Verfassungsgeschichte au Moyen Âge. À propos du livre de Gerd Althoff, Spielregeln der Politik im Mittelalter», Francia 25. 1, 1998, p. 245-250.

^{2.} Cf. Jean-Marie Moeglin, Revue historique 292, p. 253 et A.L.M.A. 54, p. 41.

- « 31 dixeruntque ei servi sui ecce audivimus quod reges domus Israhel clementes sint ponamus itaque saccos in lumbis nostris et funiculos in capitibus nostris et egrediamur ad regem Israhel forsitan salvabit animas nostras
 - ³² accinxerunt saccis lumbos suos et posuerunt funes in capitibus veneruntque ad regem Israhel et dixerunt servus tuus Benadad vivat oro te anima mea et ille ait si adhuc vivit frater meus est
 - quod acceperunt viri pro omine
 et festinantes rapuerunt verbum ex ore eius atque dixerunt
 frater tuus Benadad
 et dixit eis ite et adducite eum
 egressus est ergo ad eum Benadad
 et levavit eum in currum suum
 - qui dixit ei civitates quas tulit pater meus a patre tuo reddam et plateas fac tibi in Damasco sicut fecit pater meus in Samaria et ego foederatus recedam a te pepigit ergo foedus et dimisit eum ³ »

C'est-à-dire dans la traduction de Louis-Isaac Lemaître de Sacy:

- « 31. Alors ses serviteurs lui dirent: Nous avons ouï dire que les rois de la maison d'Israël sont doux et cléments. Mettons donc des sacs sur nos reins et des cordes à notre cou, et allons trouver le roi d'Israël; peut-être qu'il nous donnera la vie.
 - 32. Ainsi ils se mirent des sacs sur les reins et la corde au cou, et vinrent trouver le roi d'Israël et lui dirent: Bénadad votre serviteur vous envoie faire cette supplication: Accordez-moi la vie. Il leur répondit: S'il est encore en vie. c'est mon frère.
- 33. Les Syriens tirèrent de là un bon présage, et prenant aussitôt ce mot de sa bouche, ils lui dirent: Votre frère Bénadad vous fait cette prière. Il leur répondit: Allez et amenez-le-moi. Bénadad vint donc se présenter à Achab, qui le fit monter sur son chariot.
- 34. Et Bénadad lui dit: Je vous rendrai les villes que mon père a prises sur votre père; et faites-vous des places publiques dans Damas, comme mon père en avait fait pour lui dans Samarie. Et quand nous aurons fait cette alliance entre nous, je me retirerai. Achab fit donc cette alliance avec lui et le laissa aller.»

Certes, il y a quelques différences entre cet épisode et le rituel d'exécution symbolique auquel se soumirent les six bourgeois de Calais en 1347: Bénadad

^{3.} Texte tiré de la *Biblia sacra iuxta vulgatam versionem*, éd. R. Weber, 4^e éd. prép. R. Gryson, Stuttgart, 1994.

n'alla pas se présenter en personne mais envoya ses serviteurs. Ceux-ci étaient couverts d'un sac et non d'une chemise. Ils portaient tous la corde au cou, quel que fût leur rang social et cette corde était le signe qu'ils se constituaient prisonniers et non qu'ils avaient mérité d'être pendus⁴. Enfin Achab semble avoir accordé son pardon immédiatement, sans attendre de longues supplications. Toutefois, l'épisode biblique est raconté de manière condensée, si bien que l'on ne peut savoir par exemple si Bénadad lui-même vint recouvert d'un sac et la corde au cou supplier Achab, comme l'avaient fait ses serviteurs. De même, la scène des supplications est peut-être abrégée. La différence entre un sac et une chemise n'est pas essentielle - d'ailleurs, dans la Vulgate, le mot « sac », encore appelé « cilice », traduit le mot hébreu qui signifie un vêtement tissé avec une étoffe grossière fabriquée avec des poils de chèvre ou de chameau⁵: ces deux tenues sont aussi humiliantes et marquent le malheur de celui qui les porte ⁶. Enfin le fait que tous les offenseurs portaient la corde au cou, sans distinction de rang social, pourrait indiquer simplement que le Moyen Âge poussa plus loin le raffinement dans la codification de ce rituel d'exécution symbolique. En tout état de cause, si les rituels médiévaux d'exécution symbolique, notamment l'harmiscara, étaient d'origine purement germanique, sans que l'épisode biblique de Bénadad et Achab y ait joué aucun rôle, il est impensable que l'Église, qui eut souvent recours à ces rituels d'exécution symbolique, lorsque certains de ses membres avaient été offensés 7, n'ait pas fait le rapprochement avec cet épisode de la Bible. D'ailleurs, dans l'un des exemples cités par Jean-Marie Moeglin, on relève une allusion explicite à cet épisode biblique.

^{4.} Cf. H. Lesêtre, article « Corde », dans *Dictionnaire de la Bible*, éd. F. Vigouroux, t. 2¹, Paris, 1912, col. 964.

^{5.} Cf. l'article « Cilice » de H. Lesêtre, dans *Dictionnaire de la Bible*, éd. F. Vigouroux, t. 2¹, Paris, 1912, col. 759-761.

^{6.} Le fait de se couvrir d'un sac est un signe de contrition, comme le montre cet autre passage où Ezéchias, roi de Juda, est attaqué dans Jérusalem par le roi des Assyriens Sennachérib et son porte-parole Rabsacès (IV Rois, 19, 1-3): « quae cum audisset rex Ezechias / scidit vestimenta sua et opertus est sacco / ingressusque est domum Domini / ² et misit Eliachim praepositum domus / et Sobnam scribam / et senes de sacerdotibus / opertos saccis ad Esaiam prophetam filium Amos / ³ qui dixerunt haec dicit Ezechias / dies tribulationis et increpationis et blasphemiae dies iste » (Biblia sacra iuxta vulgatam versionem, éd. R. Weber, 4e éd. prép. R. Gryson, Stuttgart, 1994). Traduction de Louis-Isaac Lemaître de Sacy: «Le roi Ezéchias, ayant entendu ce que Rabsacès avait dit, déchira ses vêtements, se couvrit d'un sac et entra dans la maison du Seigneur. / Et il envoya Eliacim, grand-prêtre de sa maison, Sobna, secrétaire, et les plus anciens des prêtres couverts de sacs au prophète Isaïe, fils d'Amos, / Qui lui dirent: Voici ce que dit Ezéchias: Ce jour est un jour d'affliction, de reproches et de blasphèmes. » On trouvera les références de nombreux autres exemples dans l'article de H. Lesêtre cité dans la note précédente.

^{7.} Le recours par l'Église au rituel de l'harmiscara devint si fréquent que Jean-Marie Moeglin, dans son article paru dans A.L.M.A., p. 42, parle même d'une « cléricalisation » du rituel germanique. Les dignitaires ecclésiastiques demandèrent parfois explicitement l'exécution du rituel de l'harmiscara: cf. les exemples donnés par Jean-Marie Moeglin, Revue historique 298, p. 262-263.

Dans les Sources historiques de Königssaal, on lit en effet à propos de la capitulation de Brescia le 18 septembre 1311 face à Henri VII: «Du moins quelquesuns parmi eux avaient-ils lu dans les Écritures saintes : « les rois d'Israël sont cléments », et parce qu'il convient que le roi affermisse son trône par l'exercice de la clémence, ceux-ci donc instruisaient le peuple maladroit, désespéré et inculte, en sorte que ceux qui n'avaient pas confiance en leur propre puissance et en leur justice entreprennent humblement de rechercher la clémence de la piété royale. Ce discours consolateur séduisit tous les membres du peuple qui se lamentaient [...] Au petit matin du onzième jour des calendes du mois d'octobre, le peuple se décide de lui-même à ouvrir les portes de la ville et une foule innombrable s'avance dépouillée de ses vêtements, les pieds nus, les cordes liées autour du cou 8. » On constate que dans ce cas, le rituel d'exécution symbolique est explicitement imité de l'épisode biblique cité plus haut et que ni le chroniqueur ni les habitants assiégés ne font référence au rituel de l'harmiscara. Suivre le modèle de la Bible était évidemment très habile de la part des habitants de la ville de Brescia. En effet, Henri VII pouvait difficilement se montrer moins clément que le roi d'Israël Achab, sinon son image de souverain de droit divin en aurait pâti. Il n'est pas exclu que ce qui valut pour Brescia en 1311, valut pour Calais trente-six ans plus tard.

En l'état actuel de la question amplement documentée par Jean-Marie Moeglin, il est difficile de préciser si l'épisode de Bénadad et Achab est à l'origine lointaine de l'harmiscara, qui aurait développé toute une codification du rituel en fonction du statut social de l'offenseur, ou si l'épisode biblique a simplement conféré plus de légitimité à un rituel germanique qui existait déjà. En tout état de cause, ce parallèle biblique n'a pu que contribuer à généraliser l'harmiscara et à le faire admettre par les souverains et surtout l'Église.

Olivier Szerwiniack Université de Picardie Jules Verne

^{8.} Citation et traduction de Jean-Marie Moeglin, *Revue historique* 292, 1994, p. 262.